



Nombre de conseillers.....43  
 En exercice..... 43  
 Présents à la séance.....30  
 Pouvoirs.....07  
 Excusés..... 05  
 Absent..... 01

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
 DU 13 FÉVRIER 2025**

**N°2025-02-01 : COMMUNICATION DU MAIRE – ARTICLE L. 2122-22 DU CGCT**

Le jeudi 13 février 2025 à 19h00, le Conseil municipal de la Commune de Livry-Gargan s'est réuni à l'Espace Jules Verne, sous la présidence de Monsieur Pierre-Yves MARTIN, Maire, suite à la convocation faite le vendredi 31 janvier 2025.

**Présents :**

MARTIN Pierre-Yves	CARCREFF Corinne	BEREZIN Serge
BOUDJEMAÏ Kaïssa	ATTARD Gérard	BORDES Roselyne
MANTEL Serge	MAKHLOUF Dounia	AOUATI Kheireddine
MAUROBET Catherine	LAFARGUE Jean-Claude	JOLY Nathalie
MONIER Annick	KOUCEM Yacine	DJABALI Sara
CARRATALA Henri	LEROUX Pierre-Olivier	DI IORIO Rina
MICONNET Olivier	BARATTA Jean-Pierre	TRILLAUD Laurent
HERRMANN Marie-Catherine	FOURNIER Marine	HODÉ Laurence
COLLET Marie-Madeleine	ARNAUD Philippe	RENAULT Bernadette
BERTHE Éloïse	ROSSINI Christel	MOULINAT-KERGOAT Hélène

**Pouvoirs :**

MILOTI Donni	à MANTEL Serge
LE COZ Lucie	à BOUDJEMAÏ Kaïssa
MARKARIAN Olivier	à MARTIN Pierre-Yves
ADLANI Myriam	à MOULINAT-KERGOAT Hélène
CRALIS Christophe	à ARNAUD Philippe
BITATSI-TRACHET Françoise	à TRILLAUD Laurent
BONINI Bruno	à JOLY Nathalie

**Excusés :**

AÏDOUDI Salem	CHASSAIN Clément	GUIMARAES Odette
BERNARD Anne	HAMZA Ali	

**Absente :**

LE BLEGUET Marie-Thérèse

Il a été, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance à la nomination d'un Secrétaire de séance. Mme HERRMANN a été désignée pour remplir ces fonctions.

Accusé de réception en préfecture  
 093-219300464-20250225-2025-02-01-DE  
 Date de télétransmission : 25/02/2025  
 Date de réception préfecture : 25/02/2025

HÔTEL DE VILLE

3, place François-Mitterrand – B.P. 56 – 93891 Livry-Gargan Cédex – T. 01 41 70 88 00 – F. 01 43 30 38 43

courriermairie@livry-gargan.fr – www.livry-gargan.fr

Toute correspondance doit-être adressée à Monsieur Le Maire

Le Conseil municipal,

Sur proposition de M. Le Maire, rapporteur ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2122-22 et L.2122-23 ;

Vu l'article L. 731-3 du Code de la Sécurité Intérieure ;

Vu la délibération n°2020-05-05 du 26 mai 2020 portant délégation du Conseil municipal au Maire en application de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis de la Commission permanente Administration générale en date du 4 février 2025 ;

Considérant que le Maire doit rendre compte à chacune des réunions du Conseil municipal des décisions prises depuis la précédente réunion ;

Considérant que le Maire souhaite informer le conseil municipal du lancement du Plan Communal de Sauvegarde ;

Après en avoir délibéré ;

**À l'unanimité,**

- Article 1 : Prend acte de la communication des décisions prises, en application de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales.
- Article 2 : Prend acte du lancement de l'élaboration du Plan Communal de Sauvegarde.
- Annexe 1 : Annexe 1 : Liste des décisions prises du 16 novembre 2024 au 10 janvier 2025 ;
- Annexe 2 : Annexe 2 : Liste des marchés passés du 19 novembre 2024 au 10 janvier 2025 ;
- Annexe 3 : Information au Conseil Municipal du lancement de l'Elaboration du Plan Communal de Sauvegarde.

Ainsi fait et délibéré en séance le jeudi 13 février 2025.

74  
Pierre-Yves MARTIN  
Maire de Livry-Gargan  
Conseiller départemental

Date de publication : 27.02.2025

Accusé de réception en préfecture  
093-219300464-20250225-2025-02-01  
Date de télétransmission : 25/02/2025  
Date de réception préfecture : 25/02/2025

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.*

